



Municipalité
de
1081 Montpreveyres

PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2021 Demande de crédit d'investissement de Fr. 510'000.— pour la sécurisation de la route du Riau (élargissement, trottoir franchissable, éclairage public, eau potable et mise en conformité des canalisations)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction et contexte

La Municipalité a décidé de poursuivre l'effort de sécurisation des arrêts de bus sur la RC601, soit les arrêts «Riau-Graubon» et «Balances», en y intégrant le parcours par la route du Riau particulièrement périlleux pour les piétons. Mais il l'est à vrai dire également pour les cyclistes, voire même pour les automobilistes.

Le Conseil général a décidé en juin 2019 d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 35'000.- pour entamer l'étude de divers travaux sur le chemin du Riau (éclairage public, élargissement et création d'un trottoir franchissable) ainsi que sur les zones des arrêts de bus «Riau-Graubon» et «Balances» (éclairage public, réfection du revêtement). Face à la complexité du projet, un crédit d'étude complémentaire de Fr. 69'000 a également été accordé par le Conseil général en décembre 2020. L'étude s'est en effet révélée des plus complexes (exigences diverses émises par les TL, l'AVACAH, la DGE et la DGMR).

Investissement prioritaire

Dans un souci de planification financière des investissements communaux, la Municipalité a décidé de réaliser une première étape cette année. Il s'agit du réaménagement de la route du Riau. En effet, plusieurs habitants du haut du village ont à maintes reprises interpellé soit la Commune, soit le Canton par rapport à la sécurité des usagers des transports publics sur le chemin de l'arrêt de bus «Riau-Graubon». Cette demande est pleinement justifiée aux yeux de la Municipalité.

Le croisement sur cette route particulièrement étroite – moins de 3,80 m de large à certains endroits – se révèle en effet extrêmement délicat, obligeant les véhicules à passer par les bandes herbeuses et caillouteuses de chaque côté. La circulation y est aussi souvent intense le matin avec de nombreux automobilistes transitant à une vitesse parfois excessive par les hauts de Corcelles ou à travers notre village pour s'engager, via le Riau, dans l'inévitable colonne qui se forme à l'aube sur la route de Berne en direction de Lausanne. Tout ça pour gagner quelques minutes.

C'est dire que la sécurité des piétons ou autres cyclistes y est des plus précaires. Les automobilistes, eux aussi, craignent de devoir croiser sur le tronçon en question. Cela a été d'autant plus vrai durant cet hiver plutôt neigeux, rétrécissant encore davantage la largeur à disposition des différents usagers de la route.

Notons encore que les bas-côtés de la route sont très endommagés par le trafic et les agressions hivernales (gel/dégel, déneigement). Des travaux de réfection y sont absolument nécessaires.

A cela s'ajoute l'intérêt exprimé par deux propriétaires excentrés de se raccorder au réseau d'eau communal. Et, en plus, la Romande Energie a planifié depuis plusieurs années de supprimer les mâts encore présents sur notre commune et qui entravent, pour certains d'entre eux, les travaux agricoles et le paysage. Elle attend justement la réalisation de nos travaux sur la route du Riau pour profiter de la fouille et poser un tube (et participer aussi à la facture correspondante).

Tous ces éléments expliquent le choix de la Municipalité de se focaliser, dans un premier temps, sur la sécurisation et le réaménagement de la route du Riau. Cet axe est l'une des entrées à notre village que nous nous devons de soigner.

Conformément à la loi sur les routes (art. 13), le projet routier du secteur du Riau a été soumis à un examen préalable dans les services cantonaux compétents. A ce jour, le projet tient compte des préavis des divers services. A noter aussi que ce projet n'a aucune emprise sur des terrains privés.

Elargissement, trottoir et éclairage

Trois impératifs s'imposent pour sécuriser ce tronçon de route de 350 mètres de long entre l'arrêt de bus «Riau-Graubon» et la croisée de La Mellette:

- élargir la route pour permettre à deux véhicules de se croiser dans de bonnes conditions, soit assurer une largeur minimum de 5,00 m de revêtement bitumineux sur ce tronçon de route (en incluant le trottoir franchissable). La voie de circulation sera, elle, rétrécie à 3,50 m – une partie du tronçon atteindra pourtant 4,20 m pour faciliter le croisement aux abords du virage.
- créer, sur forte recommandation de la DGMR, un trottoir franchissable de 1,50 m de large avec l'implantation de potelets flexibles à distance régulière (tous les 30 mètres environ). Cet aménagement présente plusieurs avantages. Il permet, le cas échéant, que des véhicules puissent se croiser dans de bonnes conditions, que les piétons se sentent plus en sécurité, que la voie de circulation unique pour les véhicules motorisés réduise «naturellement» leur vitesse sur un axe où l'on peut théoriquement rouler à 80 km/h. Nous nous inspirons de l'expérience réussie à la route de la Croix-Neuve avec le choix de bordures type Neuchâtel. Afin de limiter l'emprise des travaux, des éléments en «L» seront posés du côté du talus (mur de soutènement). Afin d'assurer un cheminement piétonnier complet et continu, le trottoir existant sur le chemin de La Mellette sera prolongé jusqu'au début du nouveau trottoir franchissable qui mènera à l'arrêt de bus.
- installer l'éclairage public qui permettra une meilleure visibilité des différents acteurs lorsque tombe l'obscurité. Le choix d'un éclairage électrique traditionnel s'est imposé par son coût moindre par rapport à la solution solaire puisque nous utilisons de toute façon la fouille pour amener les câbles électriques depuis une armoire EP spécialement aménagée à La Mellette jusqu'à la route de Berne (pour l'éclairage public qui y sera également installé lorsque nous sécuriserons l'arrêt «Riau-Graubon» dans les deux sens lors d'une étape ultérieure).

Canalisations et eau potable

Situées dans des zones de protection des sources (S3, voire S2 à proximité de l'arrêt de bus), les conduites de collecte des eaux claires doivent impérativement être remplacées par des conduites étanches (voire soudées pour la zone S2), y compris les grilles ou regards de visites, pour répondre aux normes actuelles. La mise en conformité nous est imposée par la DGE qui demande également un suivi hydrogéologique assuré par Abageol. Mais c'est aussi une remise à neuf bienvenue de tout le dispositif déjà très usé.

S'est ajouté au projet l'intégration d'une alimentation en eau communale de deux propriétés excentrées. La creuse le long de la route du Riau est en effet l'occasion d'étendre le réseau d'eau communale jusqu'à l'orée des deux propriétés concernées avec la pose

d'une canalisation appropriée. A elles de prendre ensuite en charge les dernières longueurs (fouilles, et équipement) jusqu'à leurs bâtiments respectifs.

Le projet en quelques chiffres

Trottoirs:	375 m
Canalisations d'eau claire:	50 m en polyéthylène (PE) soudé diamètre 250 mm 300 m en polypropylène (PP) emboîté diamètre 250 mm 350 m au total de canalisations considérées étanches
Eclairage public:	380 m de tube en polyéthylène (PE) diamètre 60/72 mm 9 nouveaux mâts et luminaires 1 luminaire sur mât existant
Mur de soutènement: cm)	72 m d'éléments en L en béton préfabriqué (haut. 60
Conduite d'eau potable (branchement communal):	150 m en plein champ (PE) diamètre 50/40.8 pression 16 165 m sous trottoir (PE) diamètre 50/40.8 pression 16 315 m au total

Coûts des travaux

Les coûts ont été estimés sur la base des devis de Gémetris et de Stucki Frères ainsi que de la soumission de l'entreprise Camandona, de loin la plus intéressante – sur les quatre entreprises qui ont été sollicitées – autant du point de vue du prix que de l'expérience faite avec les diverses réfections faites dans le village ces dernières années.

Les estimations sont plutôt dans le haut de la fourchette, afin d'éviter toute mauvaise surprise et de devoir revenir devant le Conseil pour des compléments de financement.

Postes	Montants TTC
Essai HAP (contrôle qualité ancien bitume)	Fr. 4'308.—
Essai de pression conduite eaux claires	Fr. 7'539.—
Route du Riau – génie civil	Fr. 382'000.—
Appareillage adduction d'eau	Fr. 8'616.—
Marquage (signalisation et potelets)	Fr. 16'155.—
Route du Riau – éclairage public (+ armoire EP Mellette	Fr. 26'796.80
Honoraires suivi des travaux (moins le solde du crédit d'étude Complémentaire de Fr. 14'019.40)	Fr. 22'549.25
Prestations géométriques (géoguchet)	Fr. 6'462.—
Sous-total	Fr. 474'426.05
Divers et imprévus (hors honoraires):10%	Fr. 44'157.—
A déduire : Participation de Romande Energie à la fouille	Fr. -8'863.70
Total	Fr. 509'719.35
Total du crédit demandé	Fr. 510'000.—
	=====

Financement

Ce tronçon de route n'étant que très peu utilisé par les agriculteurs, il ne bénéficie d'aucune subvention dans le cadre des améliorations foncières. Et comme il s'agit d'un chemin communal, la DGMR ne participe pas non plus aux coûts des travaux de ce préavis. Elle participera par contre pour moitié – en ce qui concerne le génie civil – aux aménagements et aux réfections prévues dans les zones d'arrêt «Riau-Graubon» et «Balances» – qui touchent au domaine public cantonal – agendés entre 2022 et 2023.

Le montant de 510'000 francs sera financé par la trésorerie courante et/ou un emprunt, et sera comptabilisé dans le compte d'immobilisation au bilan. Il sera amorti sur une durée de trente ans. Il est à noter que les amortissements annuels des investissements faits dans les routes (génie civil) font partie des dépenses thématiques dans le cadre de la péréquation.

A noter également qu'un emprunt groupé avec d'autres préavis ou emprunts à renouveler doit pouvoir permettre à la bourse communale d'obtenir un taux d'intérêt particulièrement favorable.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal n° 5/2021 présenté le 17 juin 2021,
- ouï le rapport de la commission ad hoc et des finances chargées d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de 510'000 francs (cinq-cent-dix-mille) pour la sécurisation de la route du Riau.
- d'admettre le mode de financement proposé.

Approuvé en séance de Municipalité le 17 mai 2021

Municipal responsable: M. Philippe Thévoz

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire



Jacques Charpouis Vitalia Torny